

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 13 février 2015
(convocation du 6 février 2015)

Aujourd'hui Vendredi Treize Février Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. TOURNERIE Serge
M. DAVID Alain à Mme ZAMBON Josiane
Mme MELLIER Claude à M. FEUGAS Jean-Claude
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRE Pierre jusqu'à 10 h 00
M. DAVID Yohan à Mme FRONZES Magali
Mme DELATTRE Nathalie à M. CAZABONNE Didier
Mme DESSERTINE Laurence à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 10 h 50

Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques
M. LAMAISSON Serge à M. LE ROUX Bernard
Mme PIAZZA Arielle à M. DELAUX Stéphan
M. POIGNONEC Michel à Mme LEMAIRE Anne-Marie
M. SILVESTRE Alain à M. ROBERT Fabien
Mme THIEBAULT Gladys à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique

EXCUSES :

Mme CAZALET Anne-Marie, M. COLOMBIER Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association Place aux Jardins - Association Les Jardins d'Aujourd'hui -
Dynamique des jardins collectifs de Bordeaux Métropole : programme d'appui
aux projets de jardins collectifs - Subvention 2015 - Décision - Conventions -
Autorisation**

Monsieur MAMERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les associations « *Place aux Jardins* » et « *Les Jardins d'Aujourd'hui* » proposent de poursuivre leurs programmes d'actions initiés en 2014 afin de consolider des projets engagés et permettre le démarrage de nouveaux projets de jardins collectifs.

Elles accompagneront les porteurs de projets de jardins collectifs (commune, association, centre social, groupe d'habitants...) sur la définition et la mise en place d'une dynamique locale, le soutien à la formation auprès des acteurs. Tout type de jardin collectif pourra être accompagné quel que soit le niveau d'avancement du projet : création, réflexion, animation, relance...

Elles coordonneront leurs actions et proposeront un guichet unique pour la prise en charge des projets. L'accompagnement sera ensuite suivi par l'une ou l'autre de ces deux associations.

Ces deux associations sont régies par la loi du 1^{er} juillet 1901.

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (D.R.A.A.F.) et l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) soutiennent financièrement et techniquement la dynamique des jardins collectifs de Bordeaux Métropole présentée ci-après.

1 - Objet et moyens humains de ces associations

- **L'association *Place aux jardins*** a été créée le 27 août 2012. C'est une association sans but lucratif et d'éducation populaire. Son siège social est situé 84 avenue du Président Kennedy à Pessac.

Elle est notamment affiliée au réseau national du *Jardin dans Tous ses États*. Les membres de ce réseau sont unis par des valeurs communes favorisant la mise en œuvre par les habitants de jardins collectifs.

Elle a pour objet statutaire le lien à la terre, le lien aux autres et le développement de dynamiques collectives et solidaires. Elle a pour but :

- de promouvoir tout projet lié à la nature, au respect de l'environnement, à la biodiversité, à l'écocitoyenneté et à l'économie sociale ;
- de favoriser des pratiques quotidiennes solidaires et alternatives porteuses de sens, de lien social et de convivialité ;

- d'aider à l'émergence de jardins et d'espaces participatifs, pédagogiques, écologiques, ouverts à tous et sources de créativité, de mixité sociale ;
- d'organiser des actions de sensibilisation, d'échanges, d'éducation et de formation sur le développement durable.

L'association *Place aux jardins* compte :

- 12 adhérents ;
- 5 bénévoles ;
- 2 salariés (1,57 en équivalent temps plein travaillé).

- **L'association *Les Jardins d'Aujourd'hui*** a été créée le 11 janvier 1996. Elle est située rue de Bougainville à Bordeaux (33000). Son adresse de correspondance est : 28 rue de Surson à Bordeaux (33300).

Elle fait partie du réseau national du *Jardin dans Tous Ses Etats*.

Elle compte 5 salariés : 2 salariés en contrat à durée indéterminée et 3 salariés en contrat à durée déterminée.

Le nombre de ses adhérents est de 30. De plus, elle compte 25 personnes bénévoles.

L'objet statutaire de l'association est de consolider le tissu social et de lutter contre l'exclusion des personnes démunies en utilisant comme support d'action le jardinage collectif et urbain.

L'association *Les Jardins d'Aujourd'hui* développe des techniques et des savoir-faire originaux en jardinage écologique et en accompagnement social. Elle participe à la création et à la gestion de projets d'espaces publics partagés et écocitoyens portant sur le développement durable et le développement de la "vie de quartier" au travers de l'animation de jardins collectifs. Elle s'inscrit dans la démarche de l'Économie Sociale et Solidaire en défendant une utilité collective et/ou social du projet, une gestion démocratique, une liberté d'adhésion et une mixité des ressources.

L'association *Les Jardins d'Aujourd'hui* intervient en tant qu'animateur dans ces jardins, ce qui consiste, selon le contexte local, à tenir des permanences, à programmer des animations autour des thématiques environnementales, à organiser des réunions collectives, à veiller au respect de la réglementation interne du jardin, à contrôler et gérer la consommation d'eau, à créer du réseau avec d'autres acteurs du territoire, à attribuer équitablement les parcelles, etc.

Elle propose aussi des ateliers de pédagogie à l'environnement et accompagne les habitants dans la redécouverte de techniques écocitoyennes de jardinage : engrais verts, compostage, paillage lasagne, plantes compagnes... Pour ces ateliers, son rayonnement dépasse les frontières du quartier et peut s'étendre sur le territoire intercommunal de Bordeaux Métropole, voire sur le département. Ils attirent des publics variés (adultes, enfants) et très nombreux (le nombre de bénéficiaires a été estimé à plus de 1 750 personnes).

2- Les subventions de La Cub (devenue Bordeaux Métropole) versées à ces associations

L'association *Place aux jardins*

Délibération du 20 décembre 2013 n° 2013/0978 : Développement des jardins partagés sur le territoire communautaire	15 000 €
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

L'association *Les Jardins d'Aujourd'hui*

Délibération du 28 juin 2013 n° 2013/0464 : Développement des jardins partagés sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux	15 000 €
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

3- Bilan des actions menées au titre de l'année 2014

Le bilan 2014 fait apparaître l'intérêt des communes et structures porteuses de projet de jardin collectif sur le territoire métropolitain.

L'association *Place aux Jardins*

L'association a accompagné 12 demandes dont 10 correspondant à des projets de jardins collectifs de communes, un jardin collectif de centre social et un jardin développé par un groupe d'habitants, sur les communes suivantes : Lormont, Bruges, Pessac, Le Haillan, Ambarès-et-Lagrave, Martignas-sur-Jalles, Floirac, Le Bouscat, Talence et Bassens.

Elle a consacré 308 heures à ces projets en 2014.

L'association *Les Jardins d'Aujourd'hui*

L'association a accompagné 6 projets sur les communes suivantes : Pessac, Bruges, Lormont, Ambarès-et-Lagrave, Martignas-sur-Jalles et Le Haillan. Quatre jardins ont été créés.

L'association n'a pas rempli la totalité des engagements proposés en 2014. Son programme d'actions était connu dans les communes mais peu diffusé auprès des autres structures qui auraient pu en bénéficier. Par ailleurs, ses accompagnements se limitaient à du conseil sur le site d'implantation de l'association ; aucune visite sur les sites de projet n'était prévue. L'association a pris en compte ces facteurs limitants et a ajusté sa proposition afin d'améliorer ses interventions en 2015.

Elle a consacré 91 heures à ces projets en 2014.

4 - Le programme d'actions 2015

Place aux Jardins et *Les Jardins d'Aujourd'hui* travailleront en complémentarité afin de favoriser la dynamique jardin sur le territoire de Bordeaux Métropole. Ainsi, les deux associations assureront un bon accompagnement des projets. Elles analyseront conjointement les demandes qui seront, ensuite, accompagnées par l'une ou l'autre des associations.

Pour permettre le développement de nouveaux projets de jardins collectifs, il est proposé d'abaisser progressivement la prise en charge de l'accompagnement par Bordeaux Métropole et de solliciter les communes ou structures porteuses de projets à accompagner financièrement les projets.

Il est ainsi prévu d'intervenir de la manière suivante :

- 1^{ère} année : accompagnement technique de Bordeaux Métropole à 100 % pour un maximum de 100 heures ;
- 2^e année : accompagnement technique de Bordeaux Métropole à 50 % pour un accompagnement de 50 heures ;
- 3^e année : accompagnement technique de Bordeaux Métropole à 25 % pour un maximum de 25 Heures.

5 - Les modalités d'interventions

5.1. Les Jardins d'Aujourd'hui et Place aux Jardins travailleront en collaboration dans le cadre d'un dispositif unifié.

- Un seul interlocuteur pour les porteurs de projet

Place aux Jardins assure l'accueil et la coordination globale du dispositif au moyen d'un courriel spécifique, d'un numéro d'appel unique et assurera la transmission de l'ensemble des informations aux *Jardins d'Aujourd'hui*.

- Les deux associations adoptent les mêmes documents et la même charte graphique et présentent sur leurs sites les mêmes informations, documents et ressources techniques.

- Les deux associations consacreront 25 heures annuelles à la coordination du dispositif, au suivi conjoint des projets et à la répartition des projets.

- Chacune des deux associations pourra intervenir, si besoin, sur les aspects méthodologiques ou les aspects techniques.

- Un même projet pourra éventuellement bénéficier d'une co-intervention des deux associations.

5.2. L'association *Les Jardins d'Aujourd'hui*

Son intervention est à dominante méthodologique et d'une durée de 5 à 50 heures : pour apporter au porteur de projet ou au projet existant un conseil, un accompagnement sur la méthode pour le mener à bien, ou pour l'améliorer, en prenant bien en compte tous les aspects d'un jardin collectif, avec ses caractéristiques locales (publics, acteurs, histoire...), ses atouts et ses besoins.

- Lieux de rencontre

Les différentes rencontres se feront en fonction des besoins, sur le site de la création d'un jardin, sur un jardin existant, sur le lieu et des réunions de concertation pourront aussi être aménagées au jardin Bougainville qui est un espace pédagogique et ressource de l'association.

- La boîte à outils comprend :

- une frise méthodologique sur les différentes étapes de la mise en œuvre de jardins collectifs ;
- une bibliographie sur différentes thématiques (calendrier des cultures et des travaux au jardin, techniques de jardinage naturel...) ;
- des éléments de mise en réseau (la liste de réseau de jardins collectifs du territoire métropolitain, la liste de formations en rapport avec les projets de jardins collectifs).

5.3. L'association *Place aux Jardins*

Son intervention est à dominante technique. L'association intervient sur la conception, la mise en place et l'animation d'un jardin collectif, tant sur les aspects techniques de la mobilisation que de l'aménagement et du jardinage naturel.

En fonction des besoins du projet, cette intervention est de l'ordre de 15 à 150 heures.

La formation des acteurs : des sessions sur les thèmes « bien concevoir un projet de jardin » et « les bases du jardinage naturel » seront proposées à l'ensemble des acteurs et des habitants de Bordeaux Métropole : pour une durée de 12 heures.

6 - Le budget prévisionnel de l'action se décompose ainsi :

Le montant total de la subvention sollicitée au titre du programme d'actions « Dynamique des jardins collectifs de Bordeaux Métropole : programme d'appui aux projets de jardins collectifs » est de 28 500 €. Elle sera répartie comme suit :

6.1. Association *Les Jardins d'Aujourd'hui*

BUDGET PRÉVISIONNEL 2015 (€)				
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant	%
Achats : matières et fournitures, eau, énergie prestations de services	14 441	Ressources propres Subventions : État Conseil général de la Gironde Bordeaux Métropole Commune de Bordeaux ASP contrats aidés Europe (projet Grundtvig) Fondation MIFRAN	30 225	20,99
Services extérieurs : locations honoraires publicité	4 250 8 800 4 868 4 000	15 000 20 000 14 250 33 000 16 016 3 600 5 000	10,41 13,89 9,89 22,91 11,12 2,50 3,47	
Personnel : salaires bruts, charges, mutuelle	103 530	Autres produits (adhésions...)	6 939	4,82
Frais généraux	2 141			
Total dépenses	144 030	Total recettes	144 030	100,00

L'association *Les Jardins d'Aujourd'hui* sollicite une participation financière de Bordeaux Métropole pour un montant de 14 250 €, soit 9,89 % du budget prévisionnel.

6.2. Association *Place aux Jardins*

BUDGET PRÉVISIONNEL 2015 (€)				
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant	%
Achats	3 000	Ressources propres	17 169	33,80
Sous-traitance et honoraires	7 000	État : D.R.A.A.F.	7 500	14,76
Transports et déplacements	3 000	État : A.R.S.	7 500	14,76
Salaires et charges	29 199	Bordeaux Métropole	14 250	28,05
Frais de structure	8 600	ASP emplois aidés	4 380	8,62
Total dépenses	50 799	Total recettes	50 799	100,00

L'association *Place aux Jardins* sollicite une participation financière de Bordeaux Métropole pour un montant de 14 250 €, soit 28,05 % du budget prévisionnel.

Ces demandes de subventions répondent aux critères d'éligibilité définis par la délibération n°2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des Projets Nature visant, notamment, à accompagner les associations sur les natures d'opérations suivantes « Travaux d'aménagement, de valorisation et de protection des espaces naturels ou agricoles et des paysages ».

- intérêt communautaire : projet nature (valorisation de la nature en ville) ;
- ouverture ou service rendu au public : tous les habitants de la Métropole ; particulièrement les publics précaires, en insertion, et les personnes issues des quartiers sensibles ; cohésion sociale ; mixités sociale et générationnelle ;
- protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages ; développement des jardins collectifs en lien avec les politiques communautaires notamment 55 000 ha pour la nature ;
- cofinancements : ce projet bénéficie des cofinancements de l'État (D.R.A.A.F. et A.R.S.) et du Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (C.N.A.S.E.A.).

Ainsi, la participation métropolitaine pour le programme d'actions 2015 s'effectuera sous forme d'une subvention d'un montant de 28 500 €, et aux conditions fixées par les conventions ci-annexées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

VU la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE

Bordeaux Métropole a la volonté de soutenir les actions qui visent au maintien de la biodiversité et à la gestion raisonnée des espaces naturels de son territoire,

DÉCIDE

Article 1 – Une subvention de fonctionnement d'un montant de 14 250 € est attribuée à l'association *Place aux jardins* pour l'année 2015 au titre de la " Dynamique des jardins collectifs de Bordeaux Métropole : programme d'appui aux projets de jardins collectifs ".

Article 2 – Une subvention de fonctionnement d'un montant de 14 250 € est attribuée à l'association *Les Jardins d'Aujourd'hui* pour l'année 2015 au titre de la " Dynamique des jardins collectifs de Bordeaux Métropole : programme d'appui aux projets de jardins collectifs ".

Article 3 – D'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer avec l'association *Place aux Jardins* la convention ci-annexée, définissant les modalités de règlement de cette subvention.

Article 4 – D'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer avec l'association *Les Jardins d'Aujourd'hui* la convention ci-annexée, définissant les modalités de règlement de cette subvention.

Article 5 – D'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 6 – La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours en section de fonctionnement, chapitre 65, article 6574, opération 05P012O001 « Agriculture et production alimentaire métropolitaines », fonction 833, CDR UD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 13 février 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
23 FÉVRIER 2015

PUBLIÉ LE : 23 FÉVRIER 2015

M. NOËL MAMERE